

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Avril 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 mars 2019

Présents : Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré, Nathalie BOEUF.

Absent : M. Guy LABROUSSE.

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne Ré.

Réunion en présence de M. FRAGNEAU, trésorier.

Vote des taux d'imposition : Les taux de 2018 sont reconduits, à savoir :

- Taxe habitation : 7.93 %
- Taxe foncier bâti : 16.11 %
- Taxe foncier non bâti : 40.09 %

Cette fiscalité abonde les finances de la commune à hauteur de 92 441 €. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ces taux.

Vote du budget 2019 :

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de : 241 234.94 €, dont :

DEPENSES	RECETTES
011 Charges à caractère général : 115 618.71 €	70 Produits domaniaux : 2 750.00 €
012 Charges de personnel : 94 925.00 €	73 Impôts et taxes : 118 110.00 €
65 Charges de gestion courante : 17 695.25 €	74 Dotations et part. : 27 595.00 €
66 Charges financières : 283.01 €	75 Produits gestion cour : 13 130.00 €
Divers : 12 713.00 €	64 Atténuation de charges : 14 028.00 €
	002 Excédent reporté : 65 621.94 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 131 068.27 €.

Les investissements suivants sont prévus cette année : voirie, acquisition matériel, Restauration registres état civil, achat véhicule pour service technique, études pour rénovation ancienne école Rue des Halles et des restes à réaliser de l'année 2018.

Les recettes proviennent de l'affectation du résultat 2018 (49 193.27 €), de la cession du bâtiment sis « Sous les Aures », du FCTVA et des fonds propres de la commune.

Le budget a été adopté par 5 voix pour, 2 contre, 1 abstention.

Le Maire,
Didier BOREL.